

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Faculté des Sciences du Sport, pour la formation **Licence mention STAPS (site de Marseille Luminy) option santé**, est composée comme suit :

Président :

- **Cyril PEYRE**, Vice-Doyen Formation

Membres :

- **Christophe BOURDIN**, Pr
- **Muriel BASTIDE**, Prag
- **Lionel BRINGOUX**, Pr
- **Julien CECCONI**, Prag
- **Xavier CERATI**, Co-responsable Département APSA
- **Sophie DEUTZ**, Responsable Licence 3 EM-PCL
- **Thierry FRANCOIS**, Prag
- **Damien GIALLURACHIS**, Prag
- **Charlène GOETGHELUCK**, Mcf
- **Albéric MALFATTI**, Responsable Sportifs de Haut Niveau
- **Serge MESURE**, Responsable Licence Accès Santé
- **Antoine MORICE**, Mcf
- **Fabrice NEMOZ** ; Prag
- **Caroline NICOL**, Pr, Responsable Lien théorie pratique
- **Anne PUJOL**, Prag
- **Peggy ROUSSEL**, Chargée de mission orientation
- **Violaine SEVREZ**, Mcf
- **Laurie TACITE-GAILLARD**, Prag
- **Fred VILLE**, Prag, Responsable L2 EM
- **Marius VUILLEMIN**, Prag

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Président d'Aix-Marseille Université